

cndp Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT DU GARANT

Projet de reconstruction à 225 kV
du tronçon à 63 kV de la ligne
électrique Vandières-Void

Concertation de suivi

3 JUILLET 2019 – 3 JUILLET 2020

Valérie Trommetter
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 3 juillet 2020

Rapport du garant

Projet de reconstruction à 225 kV du tronçon à 63 kV de la ligne électrique Vandières-Void

3 JUILLET 2019 – 3 JUILLET 2020

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	3
RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	4
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	5
Recommandations formulées par le Garant dans son bilan.....	5
Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant.....	5
CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE.....	6
Echanges avec le Garant.....	6
Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet.....	7

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

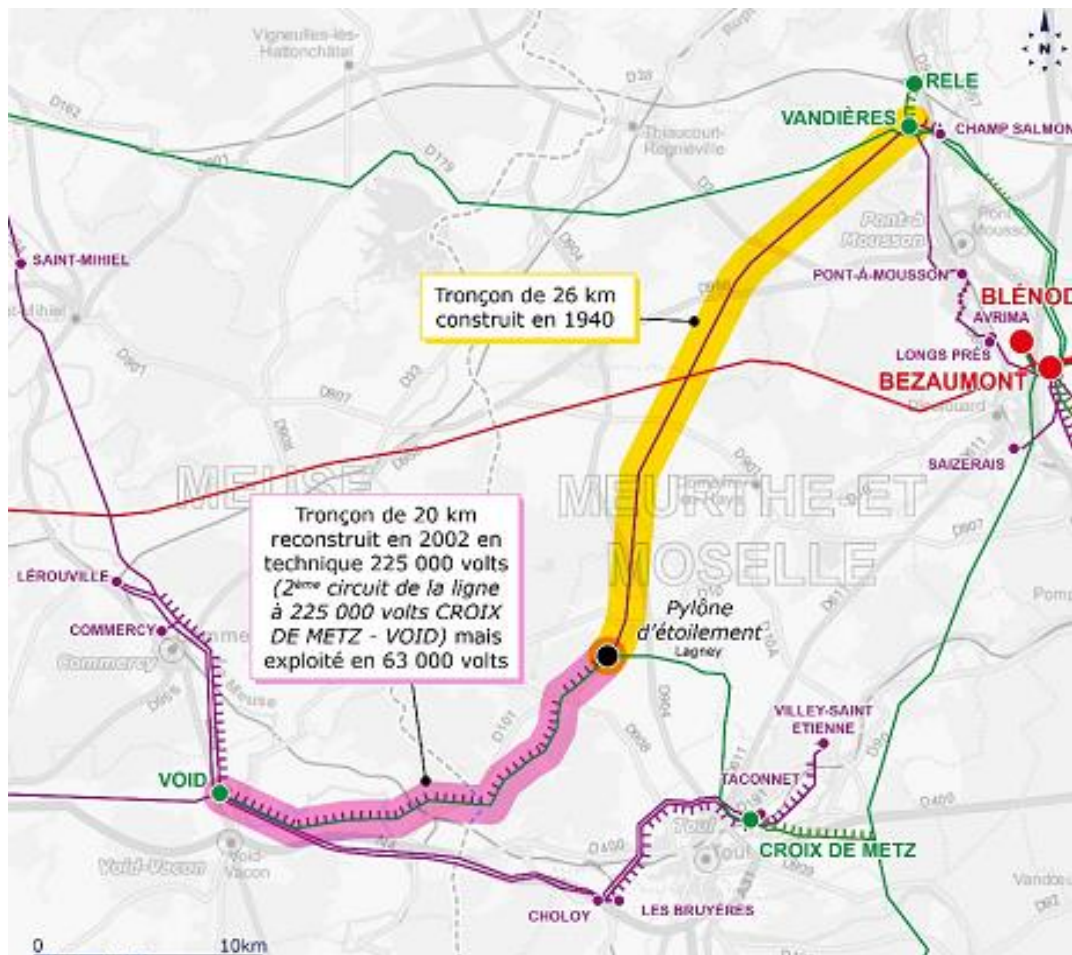
- **MAÎTRE D'OUVRAGE :** RTE Réseau de transport d'électricité

- **CONTEXTE :**

La ligne électrique aérienne VANDIÈRES-VOID, située au centre de la région Grand Est, s'étend de l'Est du département de la Meuse (55) à l'Ouest du département de la Meurthe-et-Moselle (54). D'une longueur totale de 46 km, elle comprend deux tronçons hétérogènes :

- un tronçon de 26 km de VANDIÈRES à LAGNEY construit en 1940 en 63 000 volts,
- un tronçon de 20 km de LAGNEY à VOID reconstruit en 2002 en technique 225 000 volts et actuellement exploité en 63 000 volts. Il constitue le second circuit de la ligne à 225 000 volts CROIX-DE-METZ-VOID.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

Afin de répondre aux enjeux liés à la sûreté et à la qualité d'alimentation électrique du territoire et à la gestion de la performance de son patrimoine, tout en contribuant à la transition énergétique, RTE a prévu de reconstruire la ligne en 225 000 volts entre VANDIÈRES et VOID.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Le projet suppose les aménagements suivants :

- la reconstruction en technique aérienne à 225 000 volts de la ligne entre LAGNEY et VANDIERES,
- l'exploitation en 225 000 volts du tronçon reconstruit en 2002 entre VOID et LAGNEY,
- l'ajout d'un transformateur 225 000 volts/63 000 volts et la création de barres 225 000 volts au poste de VOID dans l'enceinte du poste électrique existant,
- la dépose de la ligne existante à 63 000 volts entre LAGNEY et VANDIERES.

- **COÛT PREVISIONNEL :** 25 M€ à la charge de RTE

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

- Ouverture du chantier début 2024
- Mise en service de la nouvelle ligne à 225 000 volts en 2025
- Dépose de la ligne existante à 63 000 volts en 2026

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 03 septembre 2018 : saisine de la CNDP par RTE
- 03 octobre 2018 : décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable avec désignation du Garant et d'un Garant en appui
- 06 février 2019 : approbation par la CNDP des modalités, du calendrier et du dossier de Concertation préalable
- 25 février au 25 mai 2019 : déroulement de la Concertation préalable
- 13 juin 2019 : publication du bilan du Garant
- 03 juillet 2019 : présentation du bilan du Garant à la CNDP qui en prend acte
- août 2019 : bilan RTE de la concertation préalable

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 37 communes
- 3 Communautés de Communes
- 1 département
- 1 région
- 13 500 habitants

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 3 réunions publiques d'informations sur le projet
- 7 ateliers thématiques (agriculture, environnement, cadre de vie)
- 1 évènement de restitution sous forme de forum

- **PARTICIPANTS :**

- 244 connexions à la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable
- 5 contributions publiées sur la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable (dont 4 reçues par courriel)
- aucune contribution reçue par courrier ou inscrite dans les registres de la Concertation Préalable
- 83 personnes présentes pendant les réunions publiques d'information et les ateliers thématiques et 25 personnes à l'évènement de restitution

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Recommandations formulées par le Garant dans son bilan

Dans son bilan publié le 13 juin 2019, le Garant de la Concertation Préalable avait formulé les recommandations suivantes concernant les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique :

« En conséquence, **le Garant recommande vivement à RTE de poursuivre sa démarche d'information et de participation** avec le public en publiant régulièrement les comptes-rendus des réunions de travail et les décisions qui seront prises et en l'associant autant qu'il est possible jusqu'à l'enquête publique. La plateforme numérique interactive dédiée à la Concertation préalable ou le site institutionnel internet de RTE peuvent tout à fait servir de moyens de diffusion de ces informations.

En outre, et comme également proposé par le public, **des sorties sur le terrain** encadrées par des experts des différentes thématiques pourraient être organisées au cours des prochaines étapes de développement du projet afin de maintenir un lien avec le public ».

Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant

A réception du bilan de la Concertation Préalable, RTE a rédigé son rapport d'enseignements de la Concertation Préalable et l'a publié le 27 août 2019, à la fois sur la plateforme de la Concertation Préalable (<https://www.concertation-vandieres-void.fr>) et sur son site institutionnel (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>).

Dans ce rapport, RTE s'est engagé à :

1. Poursuivre l'information et la sensibilisation de tous les publics :

- Le site internet du projet (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>) sera conservé avec une mise à jour régulière des contenus en lien avec les autres dispositifs et supports de communication qui seraient mobilisés.
- L'adresse e-mail générique du projet (rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com) permettra de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et auxquelles RTE répondra.
- La plateforme de concertation (www.concertation-vandieres-void.fr), ouverte en lecture/écriture pendant la phase de concertation préalable, continuera à être accessible en lecture.

2. Impliquer et associer les acteurs du territoire :

Dans le cadre de la concertation à suivre, qui conduira progressivement à l'élaboration du tracé, RTE s'engage à maintenir un dialogue suivi avec les parties prenantes, notamment les communes, le Parc naturel régional de Lorraine, la profession agricole, la profession sylvicole et le secteur associatif.

En particulier, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles potentiellement concernées, seront associés aux réflexions conduisant aux choix d'emplacements des pylônes.

Par ailleurs, RTE s'engage à associer, autant que faire se peut, les acteurs socio-économiques du territoire, afin de favoriser l'activité dans le cadre de ce projet.

CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE

Par décision du 3 juillet 2019, la CNDP m'a désigné comme Garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet. Un rapport devra être établi annuellement et joint au dossier d'enquête publique. Le présent document porte sur la période allant du 3 juillet 2019 au 3 juillet 2020.

Echanges avec le Garant

Le Garant a rencontré RTE le 19 septembre 2019 afin de dresser un point d'avancement du projet et d'échanger sur le continuum de la concertation à mettre en place au cours de l'année à venir état donnée que les étapes les plus importantes sont la validation du Fuseau de Moindre Impact et le démarrage des études de terrain dans un contexte d'élections municipales au printemps 2020. Les dispositions suivantes visant à informer le public dès la validation du Fuseau de Moindre Impact par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ont été arrêtées :

- publication d'un article de presse,
- publication du rapport de proposition du Fuseau de Moindre Impact et de la décision ministérielle sur la plateforme de la Concertation Préalable,
- rencontres ciblées prioritairement avec les nouveaux maires des communes concernées par le Fuseau de Moindre Impact, suite aux élections municipales, afin de les tenir informés de l'avancement du projet et de définir leurs besoins en termes d'information pour leurs concitoyens (articles pour bulletins municipaux, plaquettes, posters...).

En outre, du fait de la crise sanitaire survenue début 2020 et du report du second tour des élections municipales, le Garant a régulièrement échangé avec RTE sur les modalités de poursuite de la Concertation Préalable tout au long du 1^{er} semestre 2020.

Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet

Dès la publication de son rapport, RTE s'est attelé à poursuivre la recherche de données bibliographiques visant à décrire l'état initial de l'environnement dans l'aire d'étude, déterminer des fuseaux de passage de la ligne électrique et proposer un Fuseau de Moindre Impact sur la base d'une analyse multi-critères. Ce travail qui a intégré les propositions faites pendant la Concertation Préalable a également associé les acteurs locaux :

- aux mois de juillet et d'août 2019, RTE a recontacté l'ensemble des 37 maires de l'aire d'étude afin de leur présenter, les différents fuseaux envisagés de passage de la ligne électrique et de recueillir leur avis et préférences,
- fin août 2019, RTE a réalisé une visite complète de terrain avec les équipes du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) en charge du paysage et de la biodiversité afin d'échanger sur les sensibilités du territoire,
- les interlocuteurs tels que l'Office National des Forêts (ONF), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Chambre d'Agriculture et ceux du monde associatif ont également été recontactés. Des rencontres ont eu lieu en septembre 2019 avec La Ligue de Protection des Oiseau (LPO) et en novembre 2019 avec la Fédération Flore 54 et l'association Floraine,
- les trois Communautés de Communes concernées par l'aire d'étude (Communautés de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, de Mad et Moselle, des Terres Toulaises) ont également été recontactées pour une présentation d'un point d'actualité sur le projet. Seule la Communauté de Communes de Mad et Moselle a donné suite à cette proposition et une présentation a eu lieu fin octobre 2019.

Le fruit du travail de la recherche du Fuseau de Moindre Impact a été présenté lors d'une réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC) sous « Circulaire Fontaine », présidée par Madame Carole MILBACH, sous-préfète de Toul, qui s'est tenue à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 20 décembre 2019. Le Garant a participé à cette réunion et a présenté le bilan de la Concertation Préalable avec le public. A l'issue de cette réunion, la Préfecture a retenu le Fuseau de Moindre Impact proposé par RTE. Ce fuseau a ensuite été validé le 4 mars 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Alors que 37 communes étaient concernées par l'aire d'étude, seules 16 communes, réparties sur les territoires des trois Communautés de Communes, sont concernées par le périmètre du Fuseau de Moindre Impact : Vandières, Norroy-Les-Pont-à-Mousson, Villers-sous-Prény, Vilcey-sur-Trey, Fey-en-Haye, Thiaucourt-Régnieville, Limey-Remenauville, Lironville, Noviant-Aux-Près, Bernécourt, Grosrouvres, Minorville, Royaumeix, Ménil-La-Tour, Sanzey et Lagny. A la demande du Garant, RTE a précisé qu'il n'y avait pas d'autre commune qui serait potentiellement concernée par des impacts visuels. RTE a donc décidé de poursuivre la Concertation Préalable sur ces 16 communes ; ce que le Garant a approuvé.

En parallèle, les études d'évaluation environnementale du Fuseau de Moindre Impact qui ont débuté début 2020 ont également permis à RTE d'échanger à nouveau avec les acteurs du territoire :

- le diagnostic agricole, élaboré par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle avec les exploitants agricoles concernés par le Fuseau de Moindre Impact, a fait l'objet d'une restitution à RTE en juin 2020,
- l'étude faune-flore, réalisée grâce à la mise à disposition de données environnementales de l'association Floraine, de la LPO, du PNRL et aux observations de terrain menées par un bureau d'études, a conduit RTE à rencontrer la LPO et le PNRL en février et en mars 2020 respectivement,
- le diagnostic approfondi du patrimoine archéologique local est réalisé avec l'appui de la DRAC.

Enfin, à la fin de l'année 2019 et au début de celle de 2020, certains participants présents pendant la Concertation Préalable ainsi que des riverains de l'aire d'étude ont sollicité RTE ou/et le Garant par écrit afin de se tenir informé de l'avancement du projet, de la compatibilité avec le projet éolien et de l'intégration de la future ligne en zone boisée. Toutes les questions posées ont obtenu une réponse.

Alors que les dispositions qui avaient été arrêtées par RTE quant à l'information sur la validation du Fuseau de Moindre Impact par le Ministère devaient être déployées au printemps 2020, la crise sanitaire liée au COVID-19 et le report du second tour des élections municipales au 28 juin 2020 ont marqué un temps d'arrêt. En effet, le service Communication de RTE a choisi de différer les actions de communication considérant que « *la priorité n'étant pas à l'annonce de la validation du fuseau de moindre impact du projet, au risque d'être inaudible, si ce n'est déplacé* ».

Par conséquent, RTE a reporté au 5 mai 2020 la publication du dossier de proposition du Fuseau de Moindre Impact et la carte de synthèse des données et fuseaux sur son site institutionnel. Le Garant leur a également proposé de le publier sur le site dédié à la Concertation Préalable ; ce qui a été fait le 10 juin en y ajoutant la décision ministérielle et le Fuseau de Moindre Impact validé.

En parallèle, dès le mois de mai, RTE a travaillé à l'élaboration de la plaquette de présentation du fuseau retenu qui est destinée à être distribuée dans les mairies et dans les boîtes aux lettres des habitants des 16 communes concernées par le périmètre de ce fuseau. Le projet de plaquette a été adressé au Garant le 18 juin 2020 et il a pris acte de la qualité des informations diffusées.

La distribution de cette plaquette et la publication de l'article de presse devrait intervenir en juillet ou en août dès que le service Communication de RTE le décidera. Enfin, RTE envisage de prendre contact avec les nouveaux maires pour les rencontrer et leur présenter le projet et de recueillir leurs propositions après le deuxième tour des élections municipales.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr